

# Pour un système de diathèses qui dépasse l'opposition à deux voix

DAN VAN RAEMDONCK

LaDisco – Gramm-R

Université libre de Bruxelles / Vrije Universiteit Brussel, Belgique / België

## *Résumé*

Dans cette contribution, nous proposerons d'organiser le système des voix ou diathèses du français à partir du critère de l'expression du point de vue posé par l'énonciateur sur le procès qu'il décrit. Nous étendrons ce système à deux autres voix, ce qui permet de compléter les points de vue possibles à partir desquelles peut partir l'énonciateur. Nous questionnerons enfin le rôle et la place de l'inversion dans la structuration de l'information au regard du système décrit.

Mots-clés : syntaxe, français, voix, diathèse, inversion.

## *Abstract*

This contribution aims at proposing a new vision of the organization of the system of diathesis in French, using the criterion of the expression of the enunciator's point of view on the process he describes. We will extend the system by adding two new diathesis, which allows to complete the possible points of view from which the enunciator is considering the process. We finally will question the role and place of inversion in the structuring of information under the system described.

Keywords: syntax, French, voice, diathesis, inversion.

## 1. Introduction

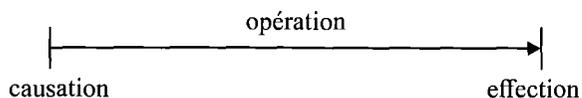
La description du système des voix ou diathèses (voir Evrard, 2003, pour l'équivalence) en français est souvent rudimentaire et réduite à l'opposition scolaire entre voix active et voix passive (le caractère « agent » ou « patient » du sujet semblant déterminer le type de diathèse), auxquelles s'ajoutent la voix pronominale (ou moyenne), et, dans le meilleur des cas, les tournures factitive et im/unipersonnelle. Souvent considérée, en grammaire française, comme une catégorie grammaticale du verbe (dans la mesure où elle en fait parfois varier la forme) et traitée à ce seul niveau,

la voix ou diathèse a peu fait l'objet d'une mise en système. Wilmet (notamment 1998<sup>b</sup>, 2000 et 2010) et Evrard (notamment 2002 et 2003) ont proposé une telle mise en système, qui dépasse la question verbale. À la suite du second, nous proposerons une version étendue du système des voix ou diathèses, qui puisse également franchir le pas de l'explication scolaire, d'une autre manière que par le biais de règles absconses de transformation.

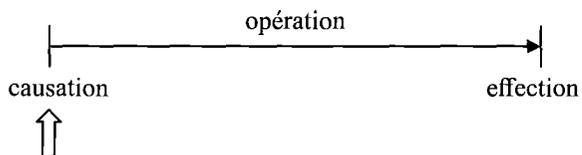
## 2. Théories de la topicalisation ou diathèse

Pour le français, Wilmet (1998<sup>b</sup>) est parmi les premiers à offrir une vision réellement systématique de la diathèse et à la faire sortir du seul champ verbal. Selon lui, la topicalisation (ou diathèse) confronte différents types de sujets (sujet logique ou thème : ce dont on affirme ou nie quelque chose ; sujet grammatical : celui qui commande l'accord du verbe ; sujet sémantique : rôle d'agent). Toutes ces topicalisations, à l'exception notable de la topicalisation im- ou unipersonnelle, font se correspondre les sujets logique et grammatical. Pour ce qui est du rôle sémantique du thème, la topicalisation active n'affirme rien quant au rôle agentif du thème ; la topicalisation passive affirme son rôle de patient ; la moyenne affirme au moins le rôle de patient sans pour autant exclure un rôle agentif (absente néanmoins dans les médio-passifs : *les médicaments se vendent en pharmacie*) ; l'unipersonnelle ne dit rien ; quant à la factitive de, par exemple, *Pierre fait rire Marie*, elle installe le sujet logique en sujet grammatical et en sujet sémantique (Pierre est responsable – conscient ou non – du rire de Marie). Accessoirement, le coverbe « transitive » l'infinitif (comparer *Pierre a fait dactylographier et circuler son texte* vs *\*Pierre a dactylographié et circulé son texte* – ce qui ne signifie pas que l'« objet » grammatical ne puisse se révéler « agent » sémantique : *Pierre a fait cuire / marcher Marie*, etc.), désormais pourvu d'un complément non antéposé (*\*Pierre fait Marie rire* vs *Pierre envoie / laisse / a vu Marie s'amuser* : verbe + objet + infinitif apposition) (Wilmet, 2000 : 272). Dans la dernière version de sa *Grammaire critique* (2010<sup>c</sup>), Wilmet franchit un pas supplémentaire dans l'élaboration d'une grammaire plus logiciste que syntaxique : il amalgame structure logique et structure grammaticale en identifiant *thème à sujet*.

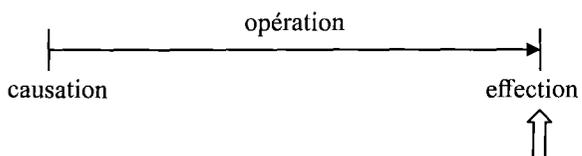
Une autre vision de la diathèse, légèrement différente, est proposée par Evrard (2002 et 2003), qui essaie d'envisager non seulement le rapport sujet-verbe mais également verbe-complément dans une conception résolument phrastique de la diathèse. Suivant Moignet (1973 : 363), il considère que « le verbe traduit un phénomène évoluant d'une position de commencement à une position de fin, ou mieux, d'une causation à une effectation », valeurs qui selon lui correspondent au plan catégoriel aux notions d'agent (début) et de patient (fin) et renvoient dès lors ces deux notions au rang d'effet. Evrard (2003 : 312) propose le schéma suivant :



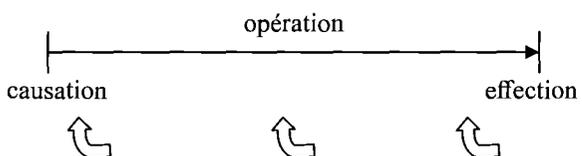
Les différentes diathèses seront, selon lui, le résultat de la sélection par l'énonciateur du point de départ de l'énoncé à différentes étapes du procès décrit par le verbe. Ainsi, la diathèse active, sélectionne-t-elle « le point de départ de l'énoncé à la personne sémantique de causation, faisant coïncider ledit point de départ au *terminus a quo* » (Evrard, 2003 : 313) :



La diathèse passive sélectionne « le point de départ de l'énoncé à la personne d'effection, faisant coïncider ledit point de départ au *terminus ad quem* » (Evrard, 2003 : 313) :



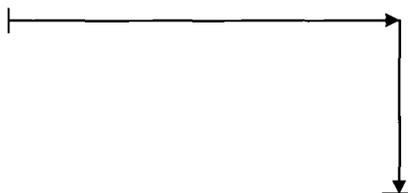
La diathèse moyenne sélectionne « le point de vue de l'énoncé de la personne d'effection à la personne de causation, jusqu'à faire coïncider la seconde et la première – le point de départ sélectionné ramène la personne d'effection à la personne de causation – au *terminus a quo* » (Evrard, 2003 : 313-314) :



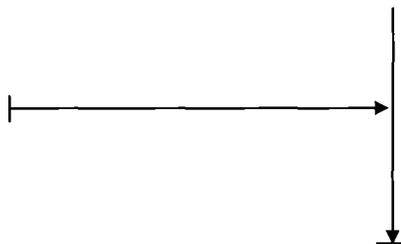
Deux diathèses résiduelles, tenant plus du procédé que du sous-système central, sont encore à décrire. L'unipersonnelle, qui sélectionne « le point de départ de l'énoncé à l'opération même » (Evrard, 2003 : 313-314) :



Et la factitive qui sélectionne « le point de départ de l'énoncé à une personne de causation qui échoit elle-même à une opération » (Evrard, 2003 : 316) ou encore « médiatise le lien entre le nom auquel est pris le départ dans l'énoncé et l'opération dénotée par la matière notionnelle du verbe, et ce au pôle de la causation » (Evrard, 2002 : 388) :



Ou encore :



Selon Evrard (2002 : 387), la topicalisation factitive, tardive dans l'opérativité du système, grammaticalise, elle, plutôt faiblement le seul rôle abstrait de causation. Le coverbe *faire*, outre son utilisation comme verbe vicair, n'est pas exploité par ailleurs dans la grammaire du français. Les coverbes des variantes missive (p. ex. *Pierre envoie chanter Marie*), permissive (p. ex. *Pierre laisse chanter Marie*) ou démissive (p. ex. *Pierre a vu payer ses dettes par Marie*), décrites par Wilmet (1998<sup>b</sup> : 587), apparaissent encore moins grammaticalisés que *faire* (notamment, la possibilité d'insérer l'agent *Marie* entre les coverbes *envoyer*, *laisser* ou *voir* et l'infinitif est inexistante avec le coverbe *faire*).

Dans les lignes qui suivent, et dans la lignée des travaux d'Evrard, nous proposerons une reconfiguration du système des voix ou diathèses, qui permette de comprendre le rôle des différentes dispositions syntaxiques qui expriment les différents points de vue posés par l'énonciateur sur le procès dont il rend compte.

### 3. Pour un système des voix ou diathèses en syntaxe génétique

Dans le cadre d'une syntaxe d'inspiration guillaumienne, nous avons proposé d'inscrire les fonctions syntaxiques dans un système où elles sont toutes définies à partir d'un même critère, l'*incidence* (relation entre un apport et un support de signification) (notamment Van Raemdonck, 2011 (2015<sup>b</sup>)). À côté du support-sujet (dorénavant *noyau de phrase*), caractérisé par une incidence interne, et des apports à des termes de la phrase (déterminants du nom, du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe... ; prédicats de terme), caractérisés par une incidence externe du premier degré, on distingue encore des apports (déterminants ou prédicats) à des relations entre deux termes, caractérisés par une incidence externe du second degré.

Les apports sont dits soit *déterminant*, soit *prédicat*, selon qu'ils mettent en œuvre les mécanismes de *détermination* ou de *prédication*.

Par *détermination*, nous entendons le mécanisme grammatical général par lequel un élément est rapporté à un autre élément ou à une relation et 1<sup>o</sup>) réduit l'extension ou donne une indication sur l'extensité de l'élément déterminé, 2<sup>o</sup>) réduit l'extension de la relation sur laquelle il porte.

Nous parlerons donc de déterminants du nom, du pronom, du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe, du connecteur prépositionnel..., ainsi que de déterminant de relation (relation prédicative, relation entre le déterminant et le noyau nominal, entre le déterminant et le noyau verbal...). Le groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé qui réunit autour d'un support-noyau ses apports par le biais de relations de type déterminatif sera appelé *groupe déterminatif* (nominal si le noyau est un nom (GDN) ; verbal si le noyau est un verbe (GDV)...)<sup>1</sup>.

Par *prédication*, nous entendons le mécanisme grammatical général par lequel un élément est rapporté à un autre élément ou à une relation sans en réduire l'extension. On distingue généralement la prédication première, constitutive de la phrase, de la prédication seconde, mise en œuvre sans l'intervention d'un verbe conjugué à un temps fini. Pour éviter la confusion avec la prédication première et

<sup>1</sup> Nous avons recours au terme de *groupe déterminatif*, plutôt qu'à celui de *syntagme*, pour permettre l'opposition au terme *groupe prédicatif* (voir *infra*).

constitutive de la phrase, lorsque ces mêmes mécanismes seront mis en œuvre sans l'intervention d'un verbe conjugué à un temps fini, nous parlerons de prédication seconde. Ce sera notamment le cas pour les appositions (nominales ou adjectives, y compris les relatives explicatives), pour certains apports adverbiaux, qui prédisent sans l'intermédiaire d'un verbe et pour les attributs de déterminant. Le groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé qui réunit autour d'un support-noyau ses apports par le biais de relations de type prédictif sera appelé *groupe prédictif* (GP1 pour la phrase, organisée autour de la prédication première ; GP2 pour la sous-phrase ; GP3 pour le groupe prédictif dont le noyau a comme apport un prédicat second (P2))<sup>2</sup>.

#### 4. La phrase comme compte rendu de procès

La mise en relation entre un apport et un support de signification est, selon nous, fondamentale, au-delà de la phrase, à tous les niveaux d'encodage/décodage de la langue. D'abord, la structure discursive procède par la mise en relation d'un propos<sup>3</sup> (de quoi est-il question ?) et d'un commentaire (qu'en dit-on ?), en s'appuyant sur la structure communicative tributaire, elle, de l'intention de communication du locuteur/scripteur, du genre de texte sélectionné et des modalités énonciatives jugées pertinentes : sa volonté d'informer ou de persuader, par exemple, le choix d'un texte descriptif ou argumentatif pour ce faire, ainsi que celui des modalités assertives, interrogatives ou injonctives, qui auront également une répercussion sur la sélection de l'élément placé en position de support ou d'apport ainsi que sur la progression thématique qui découle de l'ensemble des choix opérés. Au niveau de la phrase comme unité de communication, la structure logique, qui renvoie à la manière d'envisager le procès<sup>4</sup> dont il est rendu compte tout au long du commentaire, sera la première à affecter directement la structure phrastique. Toujours à ce niveau phrastique, la structure logique se double d'une structure informative organisée en deux zones

<sup>2</sup> Nous retrouvons, en affinant leur analyse, les options développées notamment par Hanon (1989) (*constructions absolues*). Cela concerne des exemples comme *Le chat parti, les souris dansent. Il marche la tête haute. J'entends les enfants chanter. On dit Pierre pressé*.

<sup>3</sup> Le terme *propos* est ambigu. En langage courant, il dit soit ce dont on parle (à quel propos ?), soit ce qu'on en dit (le propos tenu). Certaines théories utilisent le terme « propos » dans la deuxième acception comme apport d'information à un thème. Dans la mesure où nous différencierons les niveaux de structure discursive et logique, nous devons réorganiser les termes en paires d'opposition suivantes : propos/commentaire (structure discursive, où « propos » est utilisé dans la première acception ; le commentaire est ce qu'on dit du propos ; le commentaire pourra être plus ou moins long (de la phrase au livre, voire à la collection, en passant par le paragraphe et le chapitre)) ; thème/rhème (structure logique, où le thème est ce dont on parle dans le cadre du procès envisagé et décrit ; le rhème est ce qu'on dit du thème, toujours dans le cadre de ce procès).

<sup>4</sup> Événement, fait, ou situation du monde dont l'énonciateur rend compte à partir d'un verbe par la mise en relation logique d'un thème et d'un rhème (ce dont on parle, dont on affirme ou nie quelque chose et ce qu'on en dit), prélude au formatage en phrase.

(zone thématique, initiale, de l'information connue et zone rhématique, seconde, de l'information nouvelle). Dans ce cadre, le locuteur/scripteur peut procéder à une (ré) organisation de l'information en plaçant ou déplaçant des éléments thématiques et rhématiques (par focalisation ou inversion, par exemple), ce qui, ramené au niveau de la structure syntaxique, n'est jamais qu'un jeu sur les positions noyau – déterminant/prédicat (dans chaque structure intégrative). Cette mise en relation d'apport à support de sens (structure sémantique) permet la répartition des mots en classes et la description de leur fonction (structure morphosyntaxique). De la même manière, elle permet de régler les questions relatives à l'accord, vu comme un mécanisme assurant la cohésion (structure cohésive) entre un apport de signification (receveur d'accord) et son support (donneur d'accord).

Le commentaire de l'énonciateur peut être plus ou moins long. Il pourra être découpé en plusieurs séquences correspondant à autant d'actes de langage, qui reposent sur des procès. Un procès qui se déroule dans le monde et dont on cherche à rendre compte se trouve d'abord représenté dans notre esprit en une structure logique ternaire, composée

1. de « ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose » (le thème) ;
2. de « ce que l'on dit de ce dont on parle, ce qu'on affirme ou nie du thème » (le rhème) ;
3. de la mise en relation des deux.

La phrase pourra être vue comme la transposition syntaxique d'une structure logique dont le thème est le point de départ et la première partie, et le rhème, la deuxième partie. Le thème assure la liaison avec l'objet dans la pensée, part de lui et se réalise généralement dans la structure phrastique en occupant une place correspondante : la première position de la phrase, celle généralement dévolue au noyau de phrase.

À la structure logique thème-rhème correspond donc un formatage, une transposition syntaxique en phrase. Une approche plus syntaxique établit un lien clair et explicite entre le thème et le noyau du GPI. Le noyau de la phrase apparaît en général comme le correspondant grammatical du thème, et le prédicat comme le correspondant grammatical du rhème. Le correspondant grammatical de la mise en relation entre le rhème et le thème est la relation prédicative qui relie le prédicat au noyau de la phrase.

Dans cette conception, la position initiale de la phrase apparaît donc comme le lieu d'incarnation syntaxique du thème. On peut par ailleurs placer certains autres éléments de la phrase dans cette position ; on parlera alors, sur le plan informatif, de *thématisation*. Ainsi, le cadre d'un procès peut être thématisé : *Dans le jardin, le chat*



On peut décider de prendre comme thème différents éléments du procès. Le choix de l'élément en question détermine le type de voix mis en œuvre. Chaque voix dispose d'une structuration fonctionnelle qui lui est propre.

### 5.1. La voix 1 (anciennement active)

On prend comme thème le point d'origine ( $\alpha$  = *le chat*) du procès *manger*. C'est la tournure la plus utilisée (1). Contrairement à ce que l'on croit, dans cette voix, le thème choisi, et son pendant syntaxique le noyau du GP1, n'est pas toujours agent du procès (*Pierre est malade* ; *Pierre reçoit un coup* ; *Pierre meurt accidentellement* ; *La tour penche, ...*)<sup>5</sup>. Par contre, il peut toujours être considéré comme le point d'origine du procès (C'est Pierre qui est / reçoit / meurt ; c'est la tour qui penche).

1. *Pierre joue une joyeuse gigue / Sarah chante, ...*

### 5.2. La voix 2 (anciennement passive)

On prend comme thème le point d'aboutissement ( $\omega$  = *la souris*) du procès *manger*. Le passif n'est plus une catégorie du verbe, comme il l'était en latin, mais une structure périphrastique composée de être + *participe 2* (anciennement *participe passé*). Cette voix est utilisée avec ou sans l'expression de l'agent (*La soupe a été préparée par Dan* ; *La soupe est préparée avec soin*) (2). En outre, il n'y a que les verbes non supports en emploi transitif et personnel qui soient passivables. Contrairement à ce que l'on croit, le thème choisi, et son pendant syntaxique le noyau de la phrase, n'est pas toujours le patient (celui qui subit) du procès (*La gifle a été reçue par Pierre*). Par contre, le noyau du GP1 (*la gifle*) peut toujours être considéré comme le point d'aboutissement du procès (*recevoir*).

2. *L'histoire est racontée par Sarah / Les dés sont jetés, ...*

Dans la voix 2, le *participe 2* ne fait même pas vraiment partie de la forme verbale. Il est plutôt déterminant du verbe en emploi copule (anciennement attribut du sujet). La preuve en est sa possible pronominalisation à l'aide d'un pronom neutre (*L'histoire l'a été par Sarah*) (3).

3. *L'histoire a été racontée par Sarah* → *L'histoire l'a été par Sarah*, comme dans *Elle est malade* → *Elle l'est*.

<sup>5</sup> Il y a quelque chose d'incongru à vouloir à toute force réduire à des voix dites « active » ou « passive » des verbes qui ne sont pas dits « d'action », comme les verbes copules et les verbes d'état. Nous abandonnons donc cette terminologie pour nommer les voix, même si nous conservons, lorsque nécessaire, les termes « actif », « passif », « agent » et « patient » dans leur dimension sémantique (et non plus syntaxique).

### 5.3. La voix moyenne

Dans la voix moyenne (également appelée *voix pronominale*), on prend comme thème un élément qui est à la fois à l'origine et à l'aboutissement du procès. Dans cette voix, le thème se retrouve syntaxiquement en position de noyau de phrase alors que dans le rhème, le même élément se retrouve en position, par exemple, de déterminant du verbe<sup>6</sup> (3). Dans *Pierre se lave*, *Pierre*, repris également par le pronom *se* en position déterminant du verbe, est à la fois à l'origine du procès *laver* (*il lave*) et à son aboutissement (*il est lavé*).

4. *Pierre et Sarah se sont rencontrés dans un référentiel de grammaire.*

Avec certains des verbes pronominaux dont le pronom n'est pas analysable<sup>7</sup> (*Les médicaments se sont vendus très cher*), on note dans l'interprétation un déséquilibre au bénéfice de la lecture en voix 2 (*Les médicaments ont été vendus*). Cette tournure permet d'exprimer la même information que dans la voix 2, avec l'avantage d'être la plupart du temps dispensée de noter l'agent (*Les médicaments se sont vendus par le pharmacien*) (5).

5. *Le gaspacho se mange froid / Le rôti se cuit au four, ...*

### 5.4. La voix<sup>8</sup> factitive

Dans la voix factitive, on choisit comme thème/noyau du GPI un élément extérieur au procès, mais qui va faire en sorte que le procès se déroule. Il n'est pas à proprement parler à l'origine du procès, mais à l'origine de l'origine du procès ; il est déclencheur (6).

6. *Elle fait calculer ses frais par son comptable / Le bourgmestre a fait arrêter les manifestants.*

Dans ce dernier cas, *le bourgmestre* est certes à l'impulsion du procès d'arrêter, mais n'en est pas partie prenante. Si l'on dessine le procès de l'arrestation,

<sup>6</sup> Le *se* de la voix moyenne peut en fait occuper différentes fonctions : déterminant du verbe dans *Pierre se lave* ; déterminant de la relation [Déf. noyau verbal – noyau verbal] dans *Ils se sont dit des choses affreuses* ; et le pronom n'occupe aucune fonction lorsqu'il est partie intégrante de la locution verbale lexicalisée (verbe essentiellement pronominal) dans *Pierre s'évanouit dans la nature*.

<sup>7</sup> Il s'agit des anciens *pronominaux à sens passif*.

<sup>8</sup> La *voix factitive* est également appelée *tournure*. *Voix* et *tournure*, même si elles procèdent du même phénomène, peuvent être conçues différemment. En effet, les tournures factitive et unipersonnelle sont moins grammaticalisées que les trois voix ; par ailleurs, comme nous le verrons, elles sont combinables avec les différentes voix, alors que les trois voix ne sont pas combinables entre elles.

le bourgmestre n'apparaîtra pas en position  $\alpha$  (ce sont les policiers qui y seraient) ; il va néanmoins faire en sorte que l'arrestation ait lieu.

Fonctionnent sensiblement de même les tournures missive (*Pierre envoie chanter Marie*) et permissive (*Pierre laisse chanter Marie*) vues plus haut. Leur grammaticalisation est néanmoins moins avancée que celle de la voix ou tournure factitive.

### 5.5. La voix unipersonnelle

La voix unipersonnelle est la seule tournure pour laquelle le thème que l'on choisit ne figure pas en position de noyau du GP1. Le thème est dans ce cas relégué dans la zone rhématique, en position fonctionnelle de déterminant du verbe (7).

7. *Il en découle plusieurs conséquences / Il tombe des cordes / Il pleut  $\emptyset$ .*

Dans le premier exemple, le thème est en fait *plusieurs conséquences* (c'est de ces conséquences que l'on dit qu'elles découlent). La voix unipersonnelle permet d'évacuer la question de l'origine ou de l'aboutissement du procès, dans la mesure où on choisit comme noyau du GP1 une coquille vide, appelée par ailleurs « personne d'univers » qui a pour seule fonction l'expression de la fonction de noyau du GP1, via l'expression de la troisième personne. On remarque également que l'utilisation de la voix unipersonnelle permet, par le rejet dans la zone rhématique de ce qui aurait été le thème, de faire comme si ce thème faisait partie de l'information nouvelle.

Nous pourrions ranger sous cette rubrique les tournures avec ce que l'on appelle communément des « présentatifs » (*voici, voilà*). En effet, cette coalition d'une forme de *voir* en modalité injonctive (*vois*) et d'une particule adverbiale (*ci, là*) donne lieu à une nouvelle unité lexicale<sup>9</sup>, mi-verbe, mi-adverbe, qui pourrait être considérée fonctionnellement comme le noyau d'un prédicat (GDV un peu particulier). Dès lors le noyau de phrase serait absent (*Voici des fleurs*), et ce qui serait logiquement le thème (ce dont l'énonciateur décide de parler) est, comme dans les exemples précédents, reversé en zone rhématique, dans la position fonctionnelle de déterminant du « verbe ».

On notera qu'il est possible de combiner la voix factitive et la voix unipersonnelle avec d'autres voix (8).

8. *Elle s'est fait couper les cheveux (moyen factitif) / Il a été dit / se dit que la banque va licencier du personnel (2 unipersonnel / moyen unipersonnel).*

<sup>9</sup> On parle de *lexicalisation* lorsque, à partir d'unités simples, on crée de nouvelles unités lexicales complexes (*Voici*). On parle de *grammaticalisation* lorsque des unités sont amenées à changer de fonctionnement et à se spécialiser dans un emploi particulier (par exemple de *présentatif*).

À côté de ces voix plus ou moins reconnues, sont apparues des structures qui, si elles ne sont pas encore considérées comme telles dans les grammaires, disposent d'au moins deux traits caractéristiques des voix : une appréhension comme thème d'un des éléments du procès et une structuration fonctionnelle propre. Nous en décrivons deux : la voix oblique et la voix personnelle. Leur prise en compte élargit dès lors la perspective : il ne s'agit plus de choisir un thème parmi les seuls points d'origine (causation) ou d'aboutissement (effectation) du procès, mais de choisir comme thème l'un quelconque des éléments du procès à partir duquel on souhaitera décrire celui-ci.

### 5.6. La voix oblique (périphérique)<sup>10</sup>

On prend comme thème un autre élément périphérique qui ne serait ni point d'origine, ni point d'aboutissement. Il peut s'agir d'un élément qui, en voix 1, aurait pu occuper la fonction de déterminant de relation ou d'un déterminant du nom, par exemple. Cette voix est construite à l'aide du coverbe *voir* (qui perd son sens visuel) suivi d'un infinitif (9).

9. *La France voit sa population croître (En France, la population croît ; La population de la France croît) / Paris voit les manifestations se multiplier (À Paris, les manifestations se multiplient).*

Cette voix peut également se combiner avec la voix moyenne. Le coverbe est alors *se voir*. On prend alors comme thème l'élément envisagé comme destinataire ou bénéficiaire du procès, qui aurait été déterminant du verbe ou de la relation [Verbe-Dét V] à la voix 1 (10).

10. *La France se voit attribuer les prochains Jeux olympiques (On attribue les prochains Jeux olympiques à la France) / Cette nouvelle institution se voit doter d'un budget faramineux (On dote cette nouvelle institution d'un budget faramineux)...*

### 5.7. La voix personnelle

On prend comme thème la personne ou l'objet avec laquelle/lequel le thème du procès, rendu par un groupe prédicatif (groupe prédicatif second ou GP2), est mis en relation. La voix se construit à l'aide du verbe *avoir* suivi du groupe prédicatif qui reprend le procès décrit (11).

11. *Pierre a les yeux bleus (Les yeux de Pierre sont bleus) / Tu as la porte de ta voiture qui est ouverte (La porte de ta voiture est ouverte) / J'ai mon frère qui revient de*

<sup>10</sup> Cette voix rejoint la variante démissive, vue plus haut. Elle a également été étudiée, sous le nom de « voix circonstancielle » par Gmir-Ezzine, 2014.

*vacances (Mon frère revient de vacances) / Vous avez vos phares allumés (Votre voiture a les / ses phares allumés)...*

Cette voix peut également se combiner avec la voix unipersonnelle (12). Le procès décrit (*Ta porte est ouverte ; Il ne faut pas oublier le livre*) est alors mis en relation avec le *il* dit « unipersonnel », soit la personne d'univers. L'effet produit revient à faire considérer dans son ensemble le procès rendu par le GP2 (*ta porte qui est ouverte ; le livre qu'il ne faut pas oublier*) comme l'information nouvelle, vu son positionnement dans la zone rhématique. Cette combinaison de voix agit comme un présentatif de procès.

12. *Il y a ta porte qui est ouverte / Il y a le livre qu'il ne faut pas oublier:*

Cette conception comme voix permet de rendre une cohérence de description à l'ensemble des structures visées sous ce point. Les linguistes ont pris l'habitude de traiter ces cas soit comme de la prédication seconde (*Pierre a les yeux bleus ; voir notamment Furukawa 1987*), soit comme des pseudos-relatives (*J'ai mon frère qui revient de vacances ; Il y a ta porte qui est ouverte ; voir notamment Looock, 2013, pour une synthèse*), c'est-à-dire soit comme une fonction mettant en oeuvre un mécanisme de prédication, soit comme une structure morphosyntaxique. L'appréhension en voix ou diathèse permet de décrire de manière homogène le caractère particulier de la disposition à l'œuvre dans ce formatage choisi par l'énonciateur.

### 5.8. Récapitulatif

Si l'on organise le système afin d'en révéler la cohérence et l'organisation, on obtient le tableau suivant :

Thème/noyau du GP1 (noyau de phrase)	Exemple	Voix choisie
Le thème/Noyau du GP1 est $\alpha$	<i>Le chat mange la souris.</i>	voix 1
Le thème/Noyau du GP1 est $\omega$	<i>La souris est mangée par le chat.</i>	voix 2
Le thème/Noyau du GP1 est à la fois $\alpha$ et $\omega$	<i>Le chat se lave.</i>	voix <b>moyenne</b>
Le thème/Noyau du GP1 n'est ni $\alpha$ ni $\omega$ , mais un déterminant de nom ou de relation	<i>La France voit sa population augmenter.</i>	voix <b>oblique</b>
Le thème/Noyau du GP1 est un élément déclencheur extérieur au procès	<i>X fait manger la souris par le chat.</i>	voix <b>factitive</b>
Le thème/Noyau du GP1 est la personne ou l'objet avec laquelle/lequel le procès décrit est mis en relation	<i>J'ai mon frère qui revient de vacances.</i>	voix <b>personnelle</b>

On remarque aisément, à la lecture de ce tableau, que l'ensemble des éléments impliqués dans le procès peuvent être mis à contribution pour fournir matière au thème. Le système des voix ou diathèses ainsi esquissé permet d'en rendre compte en proposant une disposition syntaxique fonctionnelle spécifique pour chacune d'entre elles.

## 6. L'inversion : voix parmi d'autres ou restructuration de l'information

La structuration de la phrase en fonction de la voix sélectionnée (à partir de la structuration logique thème-rhème) traduit une structuration hiérarchisée de l'information en fonction du formatage correspondant. Un autre procédé agit également sur cette structuration hiérarchique de l'information. Il s'agit de l'inversion, qui concurrence l'ordre canonique du français, décrit généralement comme une langue de type S-V-O, c'est-à-dire Sujet-Verbe-Objet (Complément).

Parallèlement au système des voix, à l'intérieur duquel chacune d'entre elles possède donc une répartition thème-rhème et une structuration fonctionnelle spécifiques, se maintient en effet une manière ancienne de linéarisation de la phrase, préalable à l'établissement de l'ordre canonique des mots : il s'agit de l'inversion (non interrogative), reliquat du système antérieur où l'on inscrivait à l'initiale de la phrase l'élément jugé important, qui n'était donc pas toujours le sujet ou noyau de phrase. Actuellement, notamment lorsque l'on inscrit un cadre (temporel, causal,...) à l'initiale de la phrase, il est possible d'opérer une inversion verbe-noyau de phrase (la plupart du temps en l'absence de déterminant du verbe<sup>11</sup>), comme auparavant : *Ensuite, arrivèrent encore dix étudiants* ; *Sous le Pont Mirabeau coule la Seine* (Apollinaire) ; *Aussi avons-nous accepté son invitation*.

L'inversion est combinable avec le système des voix<sup>12</sup>. Cependant, si la structuration fonctionnelle est la même, dans les cas ci-dessus, que celle de la voix 1, la répartition de l'information en zones thématique et rhématique est bien différente. En effet, avec l'inversion, point de changement de structuration fonctionnelle : le noyau de phrase reste noyau de phrase et dans ce cas-ci thème ; le thème reste ici thème et noyau de phrase. Mais ce thème-noyau de phrase se trouve déplacé en zone

---

<sup>11</sup> On trouve quelques exemples comme *Alors rendaient la justice deux magistrats expérimentés* ; *Alors prirent la fuite deux prisonniers considérés comme dangereux* ; *Ensuite se firent couper les cheveux les dix personnes suivantes...*, dans lesquels le verbe et son déterminant apparaissent comme une construction figée, à l'origine d'un nouveau lexème, ou fortement sélectionnée.

<sup>12</sup> *Par la suite, ont été observés des comportements bizarres* (voix 2) ; *Pour ce vote se sont abstenus quinze députés* (voix moyenne) ; *Aussi fallut-il improviser* (voix unipersonnelle) ; *Ensuite se firent raser les dix personnes suivantes* (voix médio-factitive).

rhématique, ce qui donne l'impression de construire une information nouvelle. L'effet apparaît identique à celui de la structure unipersonnelle, qui, elle, dispose d'une structuration fonctionnelle propre, dans laquelle, le thème, rejeté en zone rhématique, se retrouve dans la position fonctionnelle de déterminant du verbe, et le noyau de phrase est pris en charge par le pronom unipersonnel *il*, dit « personne d'univers ».

Les linguistes opposent d'ordinaire deux types d'inversion : l'inversion nominale (exemples ci-dessus) et l'inversion pronominale ou complexe ((*Pierre vient-il ?*). Selon Prévost, 1999 :

Si, d'une manière générale, l'inversion permet de souligner la relation étroite de l'énoncé avec ce qui précède, ce n'est pas cette seule « dépendance » qui justifie ces constructions : l'inversion [...] correspond à une mise en relief du sujet, celle-ci étant différemment motivée : pour les sujets nominaux, ce n'est pas, en soi, le caractère nouveau du sujet qui fait qu'il y a mise en relief, mais le fait que l'énonciateur souligne ce caractère nouveau [...]. Pour les sujets pronominaux, le pronom inversé fonctionne comme signe du caractère non pleinement assertif de l'énoncé, [...]

l'inversion nominale attire l'attention sur le sujet lui-même, alors que l'inversion pronominale attire l'attention sur tout l'énoncé. (1999 : 132)

L'inversion pronominale apparaîtrait donc comme une mise à distance énonciative : la prédication serait comme non assertée (Guimier, 1997 ; Prévost, 1999 ; Leeman, 2009).

Pour notre part, nous préférons opposer deux types d'inversions, non pas sur la base de la classe de mot qui prend en charge la fonction de noyau de (sous-) phrase, mais sur celle de l'effet produit. Nous distinguons dès lors une inversion *thétique* et une inversion *hypothétique* (Van Raemdonck 2015<sup>b</sup>, repris dans Roig et Van Raemdonck, 2015). L'inversion thétique (*Ensuite arrivèrent les invités*), (pro) nominale, concerne la linéarisation du discours et sa structure informative. Il s'agit, comme dit ci-dessus, d'une structure qui subsiste en parallèle au système des voix, reliquat de l'organisation de l'ordre des mots dans l'ancienne langue française, où le sujet-noyau de phrase n'occupait pas nécessairement la première place de la phrase. On déplace le thème en position rhématique, ce qui le colore du statut d'information nouvelle, donne l'impression de construire ce thème-noyau de phrase au fil de l'énoncé et induit une lecture que l'on appelle « thétique » de cet énoncé. L'inversion thétique peut être nominale (*Sous le Pont Mirabeau coule la Seine*) ou pronominale et complexe (*Aussi avons-nous accepté son invitation ; Aussi Pierre a-t-il accepté son invitation*).

À côté de l'inversion *thétique*, nous posons l'existence d'une inversion *hypothétique*. L'inversion hypothétique est toujours pronominale (ou complexe) ; elle

intervient au niveau de l'ancrage du procès verbal, comme le fait d'ailleurs l'inversion interrogative qui en est un sous-type (*Dois-tu partir ? ; Pierre vient-il ?*).

Nous avons proposé (Van Raemdonck, 2015<sup>b</sup>) de considérer qu'il n'y a que deux connecteurs enchâsseurs basiques : *que* et *si* (par exemple, dans son emploi d'introducteur d'interrogation indirecte). *Que* pose et *si* suppose, disait Guillaume (leçons de 1938-1939) : dans *S'il devait partir et qu'il faille le remplacer...*, le *si* (qui suppose) introduit un procès à l'indicatif (qui pose), par rapport à son coordonné *que* (qui pose) qui introduit un procès au subjonctif (qui suppose). L'inversion hypothétique serait en fait une variante du *si*, qui discute l'ancrage effectif du procès, tant dans son emploi d'interrogation indirecte que dans celui du cadrage conditionnel. Cette inversion hypothétique se retrouve en effet dans les emplois d'interrogation directe (*(Pierre) vient-il ?*) ou de conditionnelle sans connecteur (*Ferait-il un don, il y gagnerait*). À cet égard, l'inversion hypothétique s'apparenterait donc, hors cas d'interrogation directe, à un indice d'*enchâssement* d'une prédication dans une autre, dont la première serait cadrative. Ce type d'inversion serait donc lié à la question de la *constituance* de la prédication, c'est-à-dire à son degré de (dé)propositionnalisation<sup>13</sup>.

Ainsi, si les inversions thétiques (nominales et pronominales) regardent en priorité la question de la linéarisation du discours, c'est-à-dire finalement la transposition langagière du point de vue adopté par le locuteur sur le procès décrit, l'inversion hypothétique (pronominale ou complexe) serait quant à elle plutôt liée à un moindre ancrage du procès, et, hors cas d'interrogation directe, à la question de l'enchâssement syntaxique, c'est-à-dire du degré de (dé)propositionnalisation de la prédication. Si la première forme d'inversion se particularise dans le rendu informationnel, la seconde regarde davantage la constituance de la prédication. Nous retrouvons là, mieux étayée quant au fond du mécanisme, l'opposition formelle déglagée par Prévost (1999).

La question de l'intégration de l'inversion dans le système des voix a été posée

<sup>13</sup> L'inversion hypothétique est apparemment moins répandue que l'inversion thétique. On la trouve néanmoins également, en variante d'une sous-phrase en *que* cette fois, dans les incises de discours rapporté (*Je viendrai, qu'il dit / dit-il*). L'inversion emporte ici avec elle l'idée d'un moindre ancrage du procès, certes, mais seulement comme signe d'enchâssement : en effet, la sous-phrase est au second plan énonciatif. Dans ce cas, l'inversion hypothétique donne en outre lieu à une lecture thétique : l'inversion serait donc également thétique. Il ne s'agit pas de questionner l'ancrage comme dans une interrogation (la parole est effective ; le verbe est à l'indicatif puisque le procès du dire nécessite d'être ancré), mais bien d'informer sur qui parle. Le thème-noyau de phrase, en position rhématique en raison de l'inversion, est présenté comme une information nouvelle, ce qui correspond bien à l'information véhiculée par l'incise de discours rapporté. Le caractère hybride de l'inversion, dans ce cas, explique peut-être pourquoi, à l'inverse des autres types d'inversion hypothétique, il n'est pas possible d'y trouver une inversion complexe, exclue des inversions thétiques (*\*Je viendrai, Pierre dit-il*).

(voir notamment Roig, 2015). Selon nous, pour qu'il y ait voix ou diathèse, il faudrait qu'il y ait structuration syntaxique spécifique. Dans la mesure où cela ne concernerait que l'inversion thétiq ue et non l'inversion hypothétique, et surtout où la structuration syntaxique fonctionnelle des phrases avec inversion thétiq ue reste la même que celle des phrases correspondantes sans inversion (un thème-noyau de phrase, même postposé en zone rhématique, reste thème-noyau de phrase), nous préférons cantonner le mécanisme d'inversion à la question subséquente de la structuration informative de la phrase (qui répartit l'information connue dans la zone thématique et l'information nouvelle dans la zone rhématique), et non pas de sa structuration logique (qui organise autour d'un thème (ce dont on parle) un rhème (ce que l'on en dit)). Une fois la voix ou diathèse sélectionnée et le formatage correspondant effectué, la possibilité de répartir différemment l'information entre les zones thématique (information connue) et rhématique (information nouvelle) reste ouverte par le biais, notamment, de l'inversion. L'inversion s'apparenterait dès lors plutôt à des mécanismes comme la focalisation à l'aide de *c'est ... que*, intervenant, comme cette dernière, au niveau de la structure informative de répartition entre information connue et information nouvelle.

## 7. Conclusion

Nous avons essayé, tout en l'intégrant dans une vision plus large de structuration de la langue et de la syntaxe, de redessiner un système de voix ou diathèses organisé autour du critère du choix comme thème par l'énonciateur de tel ou tel élément impliqué dans le procès. Nous avons enrichi le système existant de nouvelles structurations que l'usage a grammaticalisées, et situé le mécanisme de l'inversion dans son sillage certes, mais non dans son giron. Cette perspective redonne du sens à un concept, celui de voix, qui, dans son usage scolaire, en est réduit à un exercice de transformation parfois abscons. Le sens de la voix échappe à l'élève. Notre proposition remet le sens des mécanismes et leur cohérence au premier plan, ce qui devrait rendre la matière scolaire plus facilement appréhendable et appropriable.

## Bibliographie

- Evrard, I., « Le tour factitif et la diathèse en français : une échelle de grammaticalisation » in Lagorgette, D., Larrivée, P. (dirs), *Représentations du sens linguistique. (Actes du Colloque international de Bucarest, mai 2001)*, München, Lincom Europa, 2002, pp. 381-394.
- « La diathèse en français : un essai de synthèse » in Sánchez Miret, F. (dir.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica*,

- Salamanca, 24-30 septembre 2001*, vol. 2, Tomo 1, Tübingen, Niemeyer, 2003, pp. 303-316.
- Furukawa, N., « Sylvie a les yeux bleus : construction à double thème », *Linguisticae Investigationes*, XI/2, 1987, pp. 283-302.
- Guimier, C., « La place du sujet clitique dans les énoncés avec adverbe initial » in Fuchs, C. (dir.), *La place du sujet en français contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, pp. 43-96.
- Gmir-Ezzine, R., *La diathèse circonstancielle en français au moyen du verbe voir : étude syntaxique, sémantique et pragmatique*, thèse de doctorat, Université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle, 2014.
- Guillaume G., *Leçons de linguistique 1948-49, série B. Psycho-systématique du langage. Principes, méthodes et applications I*, Québec/Paris, PU Laval/Klincksieck, 1971.
- Hanon, S., *Les constructions absolues en français moderne*, Louvain/Paris, Peeters, 1989.
- Leeman, D., « Quel est le sens de *je* ? Hypothèse à partir de son impossible inversion », *Linx*, 60, 2009, pp. 85-95. En ligne : <http://linx.revues.org/701>
- Loock, R., « Pour (enfin ?) en finir avec les deux types de relative : la linguistique aux limites de la catégorisation », *Cercles*, 29, 2013, pp. 21-45.
- Moignet, G., « Incidence verbale et transitivité », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, XI/1, 1973, pp. 363-379.
- Prévost, S., « Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du 16ème siècle » in Baudrey, J. et al. (dir.), *Problèmes de cohésion syntaxique de 1550 à 1720*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 1999, pp. 115-138.
- Roig, A., *La corrélation en français. Étude morphosyntaxique*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- Roig, A., Van Raemdonck, D., « “À peine avaient-ils introduit une inversion dans leur énoncé que la subordination s’imposa” : subordination inverse et inversion subordonnante ? », *Langages*, 200, 2015, pp. 31-54.
- Van Raemdonck, D., *Le sens grammatical. Référentiel à destination des enseignants*, avec M. Detaille et L. Meinertzhagen, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2011, 2015<sup>b</sup>.
- Wilmot, M., *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve/Paris, Duculot/Hachette, 1997/1998<sup>b</sup>/2010<sup>c</sup>.
- « Du passif à la topicalisation ou pour changer de sujet », *Études Romanes*, 45, 2000, pp. 265-275.